

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt le dix-huit décembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mme CARRE Annick, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : NEANT

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Jean-Emmanuel DA CUNHA est désigné pour remplir cette fonction.

---

### ZONE ARTISANALE :

Mr le Maire donne connaissance au conseil municipal des deux conventions passées avec la Communauté d'Agglomération de Châlons pour la vente des deux derniers terrains de la zone artisanale.

Les acquéreurs sont Mr Laurent SIMON, qui effectue du négoce de véhicules et location, et Mr Matthieu HULIN, qui réalise des travaux de maçonnerie et bassins d'ornement.

Dans l'attente de connaître avec précision la dénomination précise des deux sociétés, le conseil municipal prend note et délibérera en février lorsque ces éléments seront connus.

### DENOMINATION DE LA RUE DE LA ZONE ARTISANALE :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de dénommer la rue de la Zone Artisanale des Champs Chevaliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte la dénomination suivante :

**RUE DES ARTISANS**

### TRAVAUX GRANDE RUE, MICRO CRECHE ET 5 PAVILLONS :

Mr Gilbert PERNET fait le compte-rendu des travaux :

**VOIRIE GRANDE RUE :** le marquage au sol ainsi que la signalisation verticale reste à réaliser, ainsi que la pose des jardinières et bancs programmés fin janvier.

**5 PAVILLONS RIC :** les artisans sont en retard sur les pavillons se trouvant rue des Juifs, les pavillons à l'arrière de la parcelle sont plus avancés, l'isolation est réalisée et le chauffage au sol posé.

**MICRO CRECHE :** malgré quelques retards, les travaux progressent.

Concernant les travaux d'aménagement devant la mairie, il était prévu dans l'estimatif un béton désactivé sur les parkings. Sur les conseils de la société Colas et de Mr Arrouart, notre maître d'œuvre, l'option d'un enrobé scintillant a été retenue par les membres de la commission voirie. Il est indiqué suite à quelques remarques des usagers que les places de parking sont conformes aux normes en vigueur.

### PROJET DES TRAVAUX DE VOIRIE PLACE JEAN MOULIN, RUE DU MOULIN ET RUE DE L'EGLISE :

Mr Benoît Jacquinet a réuni la commission voirie le 8 janvier 2021 pour étudier le projet d'aménagement de la Place Jean Moulin. Les membres de la commission unanimement ont souhaité intégrer une halle sur la place près de l'ancienne remise des pompiers servant de remise à matériel.

Cette halle aurait une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>.

D'autre part, concernant la rue de l'Eglise, la commission n'a pas validé le sens unique, par contre un sens interdit serait plus cohérent avec la sortie de la place Jean Moulin. Il est préconisé de modifier l'entrée et sortie du parking Fagot. En effet cela permettrait de valoriser la fréquentation de celui-ci. Cependant, il y aurait lieu d'indiquer et limiter le nombre de places par une signalisation adaptée.

Pour la Place Jean Moulin la commission préconise la végétalisation en gardant quelques arbres et en plantant des végétaux buissonnants avec arrosage automatique. La borne incendie serait replacée près de l'entrée de Mme Isabelle Hoffmann.

Pour la halle il y a lieu de faire chiffrer ce projet par 2 ou 3 entreprises. Mr Bruno Capt signale qu'il faut faire porter la structure sur des plots béton.

Une aire de campings cars avec vidange et remplissage en eau n'est pas préconisée par Mr Arrouart, maître d'œuvre. Il n'y a pas obligation non plus de toilettes publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de travaux de la Place Jean Moulin, rue du Moulin et rue de l'Eglise.

#### **REPAS DES SAGES :**

Mr Thierry Gauthier-Gensoul a réuni la commission Fêtes et Cérémonie le 14 janvier 2021 pour la préparation du repas des sages. De toute évidence, et aux vues des conditions sanitaires qui subsistent la commission opte pour un colis à remettre à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus. Ce colis serait préparé dans un sac avec logo contenant des produits locaux (miel, produits de boulangerie et produits fermiers).

Une information sera distribuée courant février avec un coupon réponse à rendre en mairie.

La distribution des colis sera effectuée par les conseillers municipaux le 20 mars 2021.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE JEAN MOULIN, RUE DU MOULIN ET RUE DE L'EGLISE :**

Le Conseil Municipal à approuver le projet de travaux de la Place Jean Moulin, rue du Moulin et rue de l'Eglise ainsi que le plan de financement et à solliciter la subvention au titre de la DETR et auprès du Département pour l'année 2021.

**Montant total du projet TTC 482 620.80 €**

**Montant total du projet HT 402 184.00 €**

#### **Subvention attendues :**

- DETR 40% -160 873.00 €
- Département 20 % - 80 436.00 €

**Reste à la charge de la commune**

**Par autofinancement (fonds propres, Emprunt)**

**160 875.00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Mr le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Marne au titre de la **DETR 2021** et au Conseil Départemental.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Système d'alerte et d'information :**

Mr le Maire indique qu'il serait pertinent de mettre en place une information aux habitants de Matougues par des SMS ou des courriels. Le but est de permettre d'annoncer des actualités (festivités, coupures d'eau...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H00.

**Le Maire,  
Bruno ADNET**

